

Discours de Monsieur El Malick NDIAYE Président de l'Assemblée nationale du Sénégal à l'occasion de la 150e Assemblée de l'Union interparlementaire (UIP) Tachkent, Ouzbékistan – 07 Avril 2025

As-salamu alaykum wa rahmatullah,

**Excellence Madame Tulia Ackson, Présidente de l'Union interparlementaire,
Excellence Madame Tanzila Narbayeva, Présidente du Sénat d'Ouzbékistan,
Excellences Mesdames et Messieurs les Présidents de Parlements,
Monsieur le Secrétaire général de l'Union interparlementaire,
Chers collègues parlementaires,
Distingués invités,**

Permettez-moi, tout d'abord, d'exprimer mes sincères remerciements aux autorités ouzbèkes, à travers le **Président MIRZIYOYEV**, pour l'accueil remarquable et convivial réservé à ma délégation et à moi-même depuis notre arrivée dans ce magnifique pays, riche de son histoire et de sa culture.

J'ai l'honneur de vous transmettre les salutations fraternelles de **Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye FAYE, Président de la République du Sénégal**, ainsi que celles de l'ensemble du peuple sénégalais.

Je tiens également à féliciter la Présidente de l'Union interparlementaire et son Secrétariat général pour la parfaite organisation de cette session.

Le thème retenu cette année – « L'action parlementaire en faveur du développement social et de la justice sociale » – est d'une pertinence sans commune mesure. Il nous interpelle, à l'heure où les fractures sociales s'approfondissent dans un monde en perpétuelle mutation, sur notre responsabilité collective à bâtir des sociétés humaines plus justes et plus équitables.

L'Union interparlementaire offre, de ce fait, un cadre privilégié pour réfléchir et proposer des solutions alternatives aux inégalités qui minent notre commun vouloir de vivre-ensemble. Qui, mieux que nous, représentants légitimes des peuples, pour porter ce noble combat essentiel, étroitement lié à la dignité humaine ?

Madame la Présidente, chers collègues,

Il nous revient d'adopter une approche globale et inclusive, qui ne laisse aucun citoyen de côté. Notre action parlementaire doit viser à construire des sociétés justes, solidaires, où chacun aura sa place, ses droits et pourra faire entendre sa voix.

Notre engagement en faveur du développement et de la justice sociale s'inscrit pleinement dans les Objectifs de développement durable, notamment ceux relatifs à l'éradication de la pauvreté et à la réduction des inégalités dans le monde.

Ce développement exige de replacer l'humain au cœur des politiques publiques. Il ne se limite pas à la question du revenu : il implique aussi la lutte contre la vulnérabilité, l'exclusion, les déséquilibres de pouvoir, les déficits institutionnels et l'exposition à la violence.

À cet égard, je souhaite rappeler qu'au Sénégal, les nouvelles autorités ont placé cette question au cœur de leur action, à travers notre Agenda national de transformation « Sénégal 2050 ». Ce référentiel ambitieux promet une nation souveraine, juste, prospère, ancrée dans des valeurs fortes, dans une Afrique en progrès, et s'engage à améliorer durablement le revenu par habitant au cours des 25 prochaines années.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

La justice sociale, selon la définition de l'Organisation internationale du Travail, traduit « l'aspiration de tous les êtres humains, sans distinction de race, de croyance ou de sexe, à évoluer matériellement et spirituellement, dans la liberté, la dignité, la sécurité économique et l'égalité des chances ».

Un proverbe ouzbek le résume admirablement : « Le bonheur d'un pays commence par la justice dans les foyers. » Ce rappel nous enseigne que la justice sociale se conçoit et se construit d'abord dans la vie quotidienne – au sein des familles, des quartiers, des communautés – avant de s'exprimer dans les choix politiques.

Malgré certains progrès enregistrés, les résultats globaux restent insuffisants, notamment dans les pays en développement. En 2023, le Sénégal occupait encore la 92^e place sur 169 en matière d'inégalités sociales.

Notre référentiel de transformation vise à renverser cette tendance, en propulsant notre pays parmi les dix nations les plus égalitaires au monde, notamment en augmentant de manière significative les revenus des travailleurs et entrepreneurs ruraux.

Je me réjouis de constater que les priorités de notre Union convergent avec celles définies par le Président Bassirou Diomaye Faye dans sa vision « Sénégal 2050 » : mettre l'équité, la justice sociale et le bien-être des populations au cœur du projet national.

Sous son impulsion, plusieurs réformes ambitieuses sont en cours : autonomisation des femmes et des jeunes, réduction des écarts de rémunération entre les hommes et les femmes, meilleure représentation des femmes dans les instances publiques, lutte contre les violences faites aux femmes, lutte contre la corruption, protection des lanceurs d'alerte, et renforcement de l'équité territoriale. Ces priorités se traduisent déjà dans plusieurs lois, en vigueur ou en cours d'adoption.

À titre illustratif, notre Assemblée nationale, que j'ai l'honneur de présider, est paritaire. Elle accueille également des parlementaires en situation de handicap, malvoyants ou à mobilité réduite, traduisant notre engagement résolu en faveur de l'inclusion, de l'égalité des chances et de la diversité.

Dans un souci de transparence et de responsabilité, le Gouvernement du Sénégal a également commandité un audit de la dette publique et du déficit budgétaire. Cet exercice de vérité est un signal fort et un gage de transparence adressé à nos partenaires.

Madame la Présidente, chers collègues,

Aucune justice sociale durable ne peut émerger dans un ordre international dominé par des règles unilatérales imposées par les plus puissants, au mépris de l'équité et de la solidarité.

La stabilité de notre monde repose sur un développement réellement inclusif, qui permette à chacun de participer à la croissance économique de son pays et d'en tirer bénéfice.

Dans cette perspective, nos Parlements doivent disposer des moyens nécessaires pour exercer pleinement leurs missions de contrôle et d'évaluation, et accompagner efficacement les politiques publiques, dans le respect des droits et de la dignité humaine.

Mesdames, Messieurs,

On ne saurait parler de développement et de justice sociale sans évoquer la situation tragique dans la bande de Gaza.

Face à une crise humanitaire d'une ampleur inédite – marquée par la perte de milliers de vies innocentes, la destruction d'infrastructures civiles essentielles et la détresse de populations privées de leurs droits fondamentaux – notre silence, en pareille circonstance, s'apparenterait à une forme de complicité.

En tant que parlementaires, nous avons le devoir moral de dénoncer toute forme d'injustice et de violence faite à des victimes innocentes, quels qu'en soient les auteurs.

Le Sénégal, fidèle à sa tradition, soutient cette cause avec constance et loyauté. Il a présidé le Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, et reste engagé pour une paix juste et durable dans la région, fondée sur le respect des règles du droit international.

Je lance ici donc un appel solennel à cette auguste Assemblée : que notre Union interparlementaire adopte une position claire et ferme, et qu'elle œuvre en faveur de la cessation immédiate des hostilités, de l'accès sans entrave à l'aide humanitaire, et de la relance d'un véritable processus de paix au Proche-Orient.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Rahmat ! Rahmat ! Rahmat !